

DEUXIEME CONCOURS FRANCOPHONE DE TEXTES LITTERAIRES INDIGO 2021

La présidente du jury Madame Lysiane Bernadette THOMAS

THEME : Maux à mots

Contexte :

Avons-nous perdu l'usage des mots ou ce sont les mots qui ont perdu leur sens ? Qui ne s'est pas senti incompris ? Qui n'a pas éprouvé un mal à se faire comprendre ? Et qui n'a pas été victime de malentendus ? À une époque où la communication et les relations sociales sont de plus en plus virtuelles, posons-nous un instant et réfléchissons sur les rapports humains. Qu'avons-nous à dire ? Qu'avons-nous à taire ? Le silence vaut-il toujours de l'or ? Que vaut notre parole ? Dans la société actuelle, il y a tant de maux qu'il faut chercher ses mots pour les exprimer. Dire que le monde va mal est un bien grand mot, nous autres ayant pris l'habitude de nous confier à mots-couverts. Prétendre que la terre va bien n'est pas à prendre au mot. Il y a tant à dire, tant à écrire. En un mot, vous avez le mot de la fin...

ARTICLE 1

La revue Indigo organise la 2^e édition du Concours Francophone de Textes littéraires. Il sera ouvert du **01 mars 2021 au 30 juin 2021**.

ARTICLE 2

Le concours est réparti en **2 catégories** distinctes :

- 1 **CATEGORIE SCOLAIRE** (élèves et étudiants jusqu'à 25 ans)
- 1 catégorie **TOUT PUBLIC**

Le concours est ouvert à tous les résidents francophones de l'océan Indien et à la diaspora.

La participation est libre et gratuite. Les membres du jury et les organisateurs ne sont pas autorisés à participer.

Tous les genres littéraires sont acceptés : poème, nouvelle, théâtre, texte d'analyse, conte...

ARTICLE 3

Chaque candidat ne peut envoyer qu'**UN SEUL TEXTE**.

Format requis :

- 8 pages maximum
- moins de 23 000 signes (espaces compris)
- police Times New Roman
- taille 12
- interligne 1.5
- marge 2.5
- sous format word ou pdf (logiciel compatible)

ARTICLE 4

Le candidat s'engage à envoyer un **texte inédit**, c'est-à-dire **non édité ni publié sur internet** (réseaux sociaux, blog personnel, pages, sites...), ni sous **n'importe quel support** (recueil collectif ou individuel, revue, journal ou magazine, etc.)

Par sa candidature, le candidat atteste être **l'auteur du texte envoyé**. INDIGO se décharge de toutes responsabilités en cas de réclamation ou incident lié à des plagiat ou utilisations de textes d'autres auteurs par un candidat.

ARTICLE 5 Le texte est à envoyer à l'adresse mail suivant avant le **30 juin 2021 avant minuit avec pour OBJET : CONCOURS INDIGO 2021**

redactionrun@indigo-lemag.com

ARTICLE 6 Le concours est doté de 2 prix :

- **1 prix CATEGORIE SCOLAIRE d'un montant de 300 euros**
- **1 prix CATEGORIE TOUT PUBLIC d'un montant de 500 euros**

Les 2 textes gagnants seront publiés dans le prochain numéro de la revue **INDIGO N°7**.

Les 2 auteurs lauréats recevront **3 Exemplaires de la revue**.

Une sélection des meilleurs textes sera effectuée pour constituer un recueil numérique, disponible en ligne sur le site d'INDIGO.

ARTICLE 7

Un comité de lecture et un jury seront mis en place. Les résultats seront annoncés le **30 Septembre 2021** sur le site www.indigo-lemag.com et sur les réseaux sociaux de la revue (Facebook & Instagram)

ARTICLE 8

Le résultat et les décisions du jury sont sans appel.

L'envoi de texte à l'adresse mail ci-dessus signifie une acceptation du présent règlement.

ARTICLE 9

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler le concours si des circonstances l'y obligent.

ARTICLE 10

INDIGO ne procède à aucun règlement de droits d'auteur en cas de publication de leurs textes. Les contreparties de la participation au concours sont mentionnées dans l'**ARTICLE 6** du présent règlement.

Pour tout complément d'informations, envoyez-nous un mail à l'adresse suivante : redactionrun@indigo-lemag.com